

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du 07 avril 2022
à 20 h 00 en la salle René Monnet**

Convocation du 1^{er} avril 2022

Etaient présents :

CHRETIEN Claudine
HELAS Jean-Louis
LE COZ-BEY Françoise
MONNET Gautier
POUCHOT ROUGE BLANC Georges
RAVARY Martin
ROUX Henry-Pierre

Etaient absents :

BLANC Roger Pouvoir à ROUX Henry-Pierre
CARAPLIS Jacques Pouvoir à HELAS Jean-Louis
CARRARA Julie Pouvoir à RAVARY Martin
NOVO Riccardo Pouvoir à CHRETIEN Claudine

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance.

En l'absence de tout avis contraire des membres présents, M. RAVARY Martin, Conseiller municipal qui se propose pour assurer cette fonction est nommé secrétaire de séance.

La séance débute à 20 h 05

I – BUDGET

I-1 – Comptes de gestion 2021 (Budgets principal et annexes)

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ces écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare :

- Que les comptes de gestion (dont résultats ci-après) dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Budget principal	Résultat clôture exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat clôture exercice 2021
Investissement	467 646,91		707 953,37	595 803,07	355 496,61
Fonctionnement	286 266,73		1 279 751,13	1 377 772,08	384 287,68
TOTAL	753 913,64				739 784,29

Budget Camping	Résultat clôture exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat clôture exercice 2021
Investissement	104 898,71		2 375,75	15 004,31	117 527,27
Fonctionnement	179 286,97		61 632,95	90 266,26	207 920,28
TOTAL	284 185,68				325 447,55

Budget Eau	Résultat clôture exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat clôture exercice 2021
Investissement	54 038,53		53 924,09	46 863,84	46 978,28
Fonctionnement	-53 621,83		71 992,23	146 339,52	20 725,46
TOTAL	34 275,68				67 703,74

Budget Remontées mécaniques	Résultat clôture exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat clôture exercice 2021
Investissement	16 647,00		3 876,00	8 768,32	21 539,32
Fonctionnement	17 858,10		12 254,28	15 645,18	21 249,00
TOTAL	34 505,10				42 788,32

Budget Transport scolaire	Résultat clôture exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat clôture exercice 2021
Investissement	9 700,96		21 958,96	12 846,00	588,00
Fonctionnement	4 880,58		1 854,16	6 000,00	9 026,42
TOTAL	14 581,54				9 614,42

I-2 - Comptes administratifs 2021

Madame le Maire donne lecture des Comptes Administratifs.

Il ressort de cet exposé que la situation finale est la suivante :

I-2-A – Compte administratif 2021 – M14 Budget Principal

Section de fonctionnement	Dépenses	1 279 751,13 €
	Recettes	1 377 772,08 €
	Report année n-1	+286 266,73 €
	Excédent fonctionnement	384 287,68 €
Section d'investissement	Dépenses	707 953,37€
	Recettes	595 803,07 €
	Report année n-1	+467 646,91 €
	Excédent investissement	355 496,61 €
	Résultat global	739 784,29 €

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et **par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**

- Approuve le compte administratif 2021 et le signe.

I-2-B – Compte administratif 2021 – M4 Budget Annexe « Camping »

Section d'exploitation	Dépenses	61 632,95 €
	Recettes	90 266,26 €
	Report année n-1	+179 286,97 €
	Excédent exploitation	207 920,28 €
Section d'investissement	Dépenses	2 375,75 €
	Recettes	15 004,31 €
	Report année n-1	+104 898,71
	Excédent investissement	117 527,27 €
	Résultat global	325 447,55 €

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et **par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**

- Approuve le compte administratif 2021 et le signe.

I-2-C – Compte administratif 2021 – M49 Budget Annexe « Eau et Assainissement »

Section d'exploitation	Dépenses	71 992,23 €
	Recettes	146 339,52 €
	Report année n-1	-53 621,83 €
	Excédent exploitation	20 725,46 €
Section d'investissement	Dépenses	53 924,09 €
	Recettes	46 863,84 €
	Report année n-1	+54 038,53 €
	Excédent investissement	46 978,28€
	Résultat global	67 703,74 €

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et **par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**

- Approuve le compte administratif 2021 et le signe.

I-2-D– Compte administratif 2021 – M43 Budget Annexe « Remontées mécaniques »

Section d'exploitation	Dépenses	12 254,28 €
	Recettes	15 645,18 €
	Report année n-1	+17 858,10 €
	Excédent fonctionnement	21 249,00 €
Section d'investissement	Dépenses	3 876,00 €
	Recettes	8 768,32 €
	Report année n-1	16 647,00 €
	Excédent investissement	21 539,32 €
	Résultat global	42 788,32€

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et **par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**

- Approuve le compte administratif 2021 et le signe.

I-2-E – Compte administratif 2021 – M43 Budget Annexe « Transport »

Section d'exploitation	Dépenses	1 854,16 €
	Recettes	6 000,00 €
	Report année n-1	4 880,58 €
	Excédent fonctionnement	9 026,42 €
Section d'investissement	Dépenses	21 958,96 €
	Recettes	12 846,00 €
	Report année n-1	9 700,96 €
	Excédent investissement	588,00 €
	Résultat global	9 614,42 €

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et **par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**

- Approuve le compte administratif 2021 et le signe.

I-3 - Fixation des taux d'imposition 2022

Madame le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition pour 2022.

Elle précise que le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2022 correspond à la somme des taux 2021 de la commune et du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Fixe les taux d'imposition comme suit :

Foncier bâti : (16 % commune + 26,10 % Département =) ... 42,10 %
Foncier non bâti : 55,00 %

I-4 - Affectation des résultats 2021

I-4-A - Affectation du résultat 2021 – M 14

Le Conseil Municipal, en présence de Madame le Maire et compte tenu de l'excédent de fonctionnement du budget général 2021 d'un montant de 384 287,68 € **décide par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**

- De répartir l'excédent d'exploitation soit 384 287,68 € à hauteur de 363 287,68 € à l'article 002 en section d'exploitation et à hauteur de 21 000 € à l'article 1068 en section d'investissement.

I-4-B - Affectation du résultat 2021 – M 4 « Camping »

Le Conseil Municipal, en présence de Madame le Maire, et compte tenu de l'excédent d'exploitation du budget camping 2021 d'un montant de **207 920,28 €**, **décide par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**

- De répartir l'excédent d'exploitation soit 207 920,28 € à hauteur de 181 920,28 € à l'article 002 en section d'exploitation et à hauteur de 26 000 € à l'article 1068 en section d'investissement.

I-4-C - Affectation du résultat 2021 – M 49 « Eau et Assainissement »

Le Conseil Municipal, en présence de Madame le Maire, et compte tenu de l'excédent d'exploitation du budget Eau 2021 d'un montant de **20 725,46 €**, **décide par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**

- D'affecter cet excédent d'exploitation soit 20 725,46 € à l'article 1068 en section d'investissement.

I-4-D - Affectation du résultat 2021 – M 43 « Remontées mécaniques »

Le Conseil Municipal, en présence de Madame le Maire, et compte tenu de l'excédent d'exploitation du budget remontées mécaniques 2021 d'un montant de **21 249,00 €**, **décide par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**

- De répartir l'excédent d'exploitation soit 21 249,00 €, à hauteur de 10 249,00 € à l'article 002 en section d'exploitation et à hauteur de 11 000,00 € à l'article 1068 en section d'investissement.

I-4-E - Affectation du résultat 2021 – M 43 « Transport scolaire »

Le Conseil Municipal, en présence de Madame le Maire, et compte tenu de l'excédent d'exploitation du budget transport scolaire 2021 d'un montant de **9 026,42 €**, **décide par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**

- De conserver l'excédent d'exploitation soit 9 026,42 € à l'article 002 en section d'exploitation.

I-5 - Budgets primitifs 2022

I-5-A - Budget principal « M 14 »

Madame le Maire présente tous les chapitres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitres, tant en fonctionnement qu'en investissement et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses		1 264 300.53 €
	011	Charges caractère général	548 483.14 €
	012	Charges personnel	476 200.00 €
	014	Atténuations produits	30 800.00 €
	022	Dépenses imprévues de fonctionnement 7,5%	94 820.00 €
	042	Opérations Ordre	3 854.70 €
	65	Autres charges gestion courante	98 000.00 €
	66	Charges financières	8 142.69 €
	67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €
		Recettes	1 264 300.53 €
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	363 287.68 €
	13	Atténuations charges	4 100.00 €
	70	Produits des services	180 500.00 €
	73	Impôts et Taxes	272 500.00 €
	74	Dotations et participations	299 412.85 €
	75	Autres produits gestion courante	143 000.00 €
77	Produits exceptionnels	1 500.00 €	
Section d'investissement	Dépenses		723 841.37 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	32 801.97 €
	20	Immobilisations incorporelles	59 722.40 €
	020	Dépenses imprévues	40 269.30 €
		Total des opérations d'équipements dont :	591 047.70 €
	102	Pistes, sentiers divers	14 518.80 €
	123	Aménagement village	91 530.00 €
	133	Bâtiments communaux	39 962.50 €
	134	Acquisition matériel	25 000.00 €
	140	Aménagement vallée	127 000.00 €
	142	Eglises, chapelles	44 300.00 €
	175	Aménagement Vallée Etroite	10 000.00 €
	176	Sécurité circulation	21 000.00 €
	180	PLU	2 820.00 €
	185	Patrimoine religieux	2 000.00 €
	195	Eclairage public	16 000.00 €
	197	Alpages	10 000.00 €
		<i>RAR 2021 pour rappel</i>	<i>186 916.40 €</i>
		Recettes	723 841.37 €
		001 - Résultat d'investissement reporté	355 496.61 €
	024	Produits des cessions	95 000.00 €
	040	Opérations d'ordre (amort)	3 854.70 €
	10	Dotations fonds de réserve	34 840.00 €
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 000.00 €
	13	Subventions d'investissement	69 229.65 €
		<i>RAR 2021 pour rappel</i>	<i>144 420.41 €</i>

- Décide de verser une subvention d'exploitation de 40.000,00 € au budget M49 de l'Eau.

I-5-B - Budget annexe « M 4 » Camping

Madame le Maire présente tous les chapitres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitres, tant en exploitation qu'en investissement et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses		193 528.95 €	
	011	Charges caractère général	44 700.00 €	
	012	Charges personnel	48 430.00 €	
	022	Dépenses imprévues de fonctionnement 7,5%	87 937.62 €	
	042	Opérations Ordre	11 761.33 €	
	65	Autres charges gestion courante	100.00 €	
	66	Charges financières	200.00 €	
	67	Charges exceptionnelles	400.00 €	
		Recettes	193 528.95 €	
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	127 928.95 €	
		70	Vente produits fabriqués, prestations	65 000.00 €
		75	Autres produits gestion courante	100.00 €
	77	Produits exceptionnels	500.00 €	

Section d'investissement	Dépenses		169 288.60 €
	20	Immobilisations incorporelles	8 000.00 €
	21	Immobilisations corporelles	62 000.00 €
	23	Immobilisations en cours	5 500.00 €
	020	Dépenses imprévues	14 988.60 €
		<i>RAR 2021 pour rappel</i>	<i>78 800.00 €</i>
		Recettes	169 288.60 €
		001 - Résultat d'investissement reporté	117 527.27 €
		106	Réserves
	040	Opérations d'ordre (amort)	11 761.33 €

I-5-C – Budget annexe « M 49 » Eau

Madame le Maire présente tous les chapitres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitres, tant en exploitation qu'en investissement et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses		143 028.54 €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		44 500.00 €
	011	Charges caractère général	85 141.90 €
	042	Opérations Ordre	11 961.92 €
	65	Autres charges gestion courante	1 424.72 €
	Recettes		143 028.54 €
	70	Vente produits fabriqués, prestations	101 000.00 €
	042	Opérations d'ordre	2 028.54 €
	74	Subventions d'exploitation	40 000.00 €

Section d'investissement	Dépenses		268 937.81 €
	23	Immobilisations en cours	1 375.78 €
	040	Opérations d'ordre	2 028.54 €
		<i>RAR 2021 pour rappel</i>	265 533.49 €
	Recettes		268 937.81 €
	001 - Résultat d'investissement reporté		46 978.28 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	115 000.00 €
	10	Dotations fonds de réserve	7 440.00 €
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	20 725.46 €
	040	Opérations d'ordre (amort)	11 961.92 €
		<i>RAR 2021 pour rappel</i>	66 832.15 €

I-5-D – Budget annexe « M 43 » Remontées mécaniques

Madame le Maire présente tous les chapitres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitres, tant en exploitation qu'en investissement et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses		63 262.00 €
	011	Charges caractère général	7 226.32 €
	012	Charges personnel	15 750.00 €
	042	Opérations Ordre	8 768.32 €
	65	Autres charges de gestion courante	20.00 €
	67	Charges exceptionnelles	31 497.36 €
	Recettes		63 262.00 €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		10 249.00 €
	70	Vente produits fabriqués, prestations	22 000.00 €
	75	Autres produits gestion courante	100.00 €
	77	Produits exceptionnels	27 037.00 €
	042	Opérations Ordre	3 876.00 €

Section d'investissement	Dépenses		101 307.64 €
	20	Immobilisations incorporelles	7 600.00 €
	21	Immobilisations corporelles	82 400.00 €
	23	Immobilisations en cours	7 431.64 €
	040	Opérations Ordre	3 876.00 €
	Recettes		101 307.64 €
	001 - Résultat d'investissement reporté		21 539.32 €
	13	Subventions d'investissement	60 000.00 €
	106	Réserves	11 000.00 €
040	Opérations d'ordre (amort)	8 768.32 €	

I-5-E – Budget annexe « M 43 » Transport scolaire

Madame le Maire présente tous les chapitres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitres, tant en exploitation qu'en investissement et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses		15 529.92 €
	011	Charges caractère général	5 510.18 €
	012	Charges personnel	4 500.00 €
	042	Opérations Ordre	5 489.74 €
	67	Charges exceptionnelles	30.00 €
	Recettes		15 529.92 €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		9 026.42 €
	77	Produits exceptionnels	3 292.00 €
	042	Opérations Ordre	3 211.50 €

Section d'investissement	Dépenses		6 077.74 €
	040	Opérations Ordre	3 211.50 €
	21	Immobilisations corporelles	2 866.24 €
	Recettes		6 077.74 €
	001 - Résultat d'investissement reporté		588.00 €
040	Opérations d'ordre (amort)	5 489.74 €	

En conclusion, Madame le Maire tient à présenter ses remerciements à Mme Odile BONNAMOUR et à M. Didier BAUDOUX pour leur aide précieuse à l'élaboration de ces budgets.

II- PERSONNEL

II-1 - Participation exceptionnelle personnel ski de fond et remontées mécaniques

Madame le Maire demande à Gautier MONNET de présenter cette délibération.

Gautier MONNET précise qu'en cette année compliquée d'un point de vue enneigement pour les domaines nordique & alpin, les objectifs fixés en termes de Chiffre d'Affaires ont été réalisés.

De ce fait nous proposons qu'une gratification de :

- 200 € brut soit versée aux 7 personnes ayant travaillé toute la saison à savoir :
Neïs JAILLET, Martin ALLARY, Manon VORANGER,
Maxime DELDO, Liam ROINNE, Maxime DIAS et Lilian MANGIN.

Pour des raisons administratives nous ne pouvons pas verser cette prime sur les salaires, nous proposons donc de la remplacer par un bon d'achat équivalent dans un commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre cette délibération,
- Autorise Madame le Maire à mandater les sommes correspondantes auprès des fournisseurs choisis.

II-2 – Recrutement personnel Vallée Étroite été 2022

Madame le Maire rappelle la délibération du 26 mars 2021 et indique que l'instauration d'un parking payant depuis de nombreuses années en Vallée Étroite est mis en place, qu'il rencontre un écho favorable et permet de réglementer la circulation dans le site.

Par ailleurs, il confirme que dans le but de développer la Vallée Étroite, toutes les sommes récoltées y sont réinvesties pour réaliser des aménagements comme l'entretien de la route d'accès ou autres.

Cette année encore, nous vous proposons que soit reconduit le principe d'instaurer un parking payant en Vallée Étroite et nous indiquons que pour cela il est nécessaire de procéder à l'embauche de :

➤ deux agents contractuels saisonniers pour la fonction d'accueil au parking et la réalisation de menus travaux d'entretien afin de couvrir la période du 8 juillet au 21 Août 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

1) Approuve cet exposé,

2) Décide de tout mettre en œuvre pour faire fonctionner le parking payant de la Vallée Étroite au plus tôt, les sommes perçues étant réinvesties pour les aménagements en Vallée Étroite,

3) Décide de recruter deux employés saisonniers pour cette tâche répartis comme suit :

- ✓ 1 poste à temps complet du 8 juillet au 22 août (inclus)
- ✓ 1 poste à temps complet du 8 juillet au 28 août (inclus)

4) Demande que les employés puissent être équipés de vêtements permettant de les identifier,

5) Notifie que ces agents seront nommés mandataires d'une régie de recette,

6) Autorise Madame le Maire à procéder aux embauches correspondantes, de les rétribuées sur le grade d'adjoint technique, les éventuelles heures supplémentaires étant récupérées ; les congés payés étant calculés au 1/10 des sommes perçues,

7) Précise que pour ces postes la définition des tâches comprendra la possibilité d'utiliser le temps de travail des saisonniers à une tâche autre que le fonctionnement des parkings de la Vallée Étroite en cas de nécessité ponctuelle,

8) Autorise Madame le Maire à lancer un appel à candidature, à recruter les personnes de son choix, et à établir les contrats à durée déterminée

voire à les anticiper ou les proroger si nécessaire au regard du besoin et à mandater les sommes correspondantes.

Madame le Maire remercie Mr Riccardo NOVO pour son implication dans le suivi de tâche de ces personnes comme pour l'ensemble de son action en Vallée Étroite au service de la Commune.

III- FONCIER

III-1 - Attribution du logement ex local des Douanes

Madame le Maire demande à M. Henry-Pierre ROUX de présenter cette délibération.

Madame le Maire précise qu'elle a reçu une demande de M. Simon-Louis DEMOLLIEN qui souhaiterait relouer l'ancien local des douanes pour y loger un personnel de la boulangerie pour la saison d'été 2022 et plus précisément du 24/05/2022 au 30/09/2022.

Madame le Maire rappelle la délibération du 5 octobre 2021 lui accordant déjà cette location pour la saison d'hiver 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Autorise Madame le Maire à signer un bail précaire pour ce local avec M. DEMOLLIEN
- Fixe le montant du loyer à 220 €/mois
- Demande à Madame le maire d'établir les titres de recettes correspondants au loyer et aux charges d'électricité correspondantes à la consommation électrique en vigueur en référence à la facture EDSB

III-2 - Déclaration D'Intention d'Aliéner (DIA) - Vente de terrains avec garages par Madame TANE Jacqueline à Monsieur Bernard Faure-Vincent

Madame le Maire indique qu'en raison d'un accord trouvé entre la commune et l'acquéreur en date du 4 avril 2022, la commune renonce à procéder à une déclaration d'intention d'aliéner sur cette vente.

L'accord stipule qu'une servitude perpétuelle sur la parcelle AB 223 sera constituée. Cette servitude permettra de régulariser la présence de trois massifs bétons situés en bordure immédiate de la voie publique, servant de supports de l'ancrage des barrières de limitation de la circulation dans le hameau de Ville-Haute et un panneau d'information appartenant à la commune.

Les conditions de celle-ci ont été convenues après signature d'un protocole avec Monsieur FAURE-VINCENT Bernard et selon le plan cadastral fourni, comme suit :

- Présence d'équipements publics en bordure de voie publique sur la parcelle cadastrée section AB 223 selon le plan joint.
- La servitude aura un caractère perpétuel et intangible.

- Le propriétaire de la parcelle AB 223 ne pourra apposer de clôture sur la surface concernée.
- L'accès aux équipements publics se fera uniquement depuis la voie publique.

En contrepartie, la commune s'engage :

- A ne pas positionner d'étals de marchands de quelque sorte qu'ils soient devant l'emprise de l'accès à la parcelle AB 200 gardant ainsi à partir du domaine public communal l'accès libre au garage existant de façon permanente.
- A autoriser l'acquéreur, dans le respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur à matérialiser l'emprise et à affirmer la privatisation de cet accès.
- A accorder et réaliser à ses frais, un accès d'une largeur maximum de quatre mètres, coté Est de la parcelle AB 200 à partir des parcelles communales AB 224 et AB 199.
- A renoncer à faire valoir le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AB n° 200 et 223.
- A prendre en charge les frais notariés nécessaires à la création de cette servitude.

Vu le code général des collectivités territoriales et le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve le principe de réalisation d'une servitude conventionnelle à titre perpétuel sur la parcelle cadastrée section AB n° 223, pour l'installation d'équipements publics, selon le plan cadastral joint, au futur acquéreur, Monsieur FAURE-VINCENT Bernard.
- Autorise Madame le Maire à mandater les frais notariés correspondants et à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

IV- TRAVAUX

IV-1 - Réalisation des travaux sur le GR 57 aux Rochilles dans le cadre du Contrat Natura 2000 du chemin des Rochilles Natura 2000

Délibération reportée

IV-2 - Réfection du mur de soutènement - chemin de l'Outre

Madame le Maire demande à M. Henry Pierre ROUX de présenter cette délibération.

Monsieur ROUX indique qu'il s'agit du chemin du Clot et non de l'Outre dont le mur de soutènement s'écroule et qu'il convient de réaliser les travaux de réhabilitation (35 ML environ).

Les entreprises COLOMBAN, GIRAUD TP et VACHET ont été sollicitées mais seule l'entreprise VACHET a répondu pour une réalisation dès ce printemps en concertation avec les riverains.

Ce devis s'élève à 40.130,00€ HT et 48.156,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve cet exposé
- Décide de retenir la proposition de l'Entreprise VACHET Bernard pour un montant de 40.130,00€ HT et **48.156,00€ TTC.**
- Autorise Madame le Maire à passer commande auprès de cette entreprise (très rapidement pour conserver son niveau de prix) et à mandater les sommes correspondantes.
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres relatifs aux dossiers de subvention associés

IV-3 - Réfection du mur de soutènement du cimetière à Névache

Madame le Maire demande à M. Henry Pierre ROUX de présenter cette délibération.

Monsieur ROUX, indique qu'une partie du mur sud de l'enceinte du cimetière s'effondre. Il est donc nécessaire d'entreprendre des travaux de réfection : déconstruction et reconstruction.

Les entreprises COLOMBAN, GIRAUD TP et VACHET ont été sollicitées mais seule l'entreprise VACHET a répondu pour une réalisation dès ce printemps.

Ce devis s'élève à 21.560,00€ HT et 25.872,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve cet exposé
- Décide de retenir la proposition de l'Entreprise VACHET Bernard pour un montant de 21.560,00€ HT et **25.872,00€ TTC.**
- Autorise Madame le maire à passer commande auprès de cette entreprise (très rapidement pour conserver son niveau de prix) et à mandater les sommes correspondantes.
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres relatifs aux dossiers de subvention associés

IV-4 - Réfection du mur de soutènement l'école de Ville-Basse

Madame le Maire demande à M. Henry Pierre ROUX de présenter cette délibération.

Monsieur ROUX indique que le mur côté Est de la cour de l'ancienne école de Ville Basse s'écroule et qu'il convient de le réhabiliter.

Les entreprises COLOMBAN, JOURDAN TP et VACHET ont été sollicitées.

Deux devis ont été établis :

- Entreprise JOURDAN TP : Devis s'élevant à 5.622,00€ HT et 6.746,40€ TTC.
- Entreprise VACHET Bernard : Devis s'élevant à 9.365,00€ HT et 11.238,00€ TTC.

Il est proposé de retenir le devis de l'Entreprise VACHET qui propose une réhabilitation plus complète et mieux adaptée aux exigences de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve cet exposé
- Décide de retenir la proposition de l'Entreprise VACHET pour un montant de 9.365,00€ HT et **11.238,00€ TTC.**
- Autorise Madame le maire à passer commande auprès de cette entreprise et à mandater les sommes correspondantes
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres relatifs aux dossiers de subvention associés

IV-5 - Réalisation de séparateurs voirie en mélèze (60 unités de 2ml)

Madame le Maire demande à M. Henry Pierre ROUX de présenter cette délibération.

Monsieur ROUX, rappelle la délibération du 7 mars 2022 fixant le programme 2022 en matière de gestion des flux et dans lequel il était proposé un cheminement piéton entre Croix de Mission et Ville Basse, le long de la route départementale.

Pour matérialiser ce cheminement il a été décidé d'installer des barrières du même type que celles posées entre Ville Basse et Ville Haute.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées mais seule l'entreprise ROCHAS Anthony a répondu.

Ce devis s'élève à 16.380,00€ HT et 19.656€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention (Mr MONNET regrette qu'il n'y ait pas de solution trouvée pour un cheminement le long de la rivière, rive droite)

- Approuve cet exposé
- Décide de retenir la proposition de l'Entreprise ROCHAS Anthony pour un montant de 16.380,00€ HT et **19.656,00€ TTC.**
- Autorise Madame le Maire à passer commande auprès de cette entreprise et à mandater les sommes correspondantes.

- Autorise Madame le Maire à émettre les titres relatifs aux dossiers de subvention associés

V – DIVERS

V – 1 - Visite du patrimoine : saison estivale 2022

Madame le Maire demande à Françoise LE COZ-BEY de présenter cette délibération.

Françoise Le Coz Bey rappelle à l'assemblée que chaque année des visites du patrimoine sont proposées par le service du patrimoine de la ville de Briançon. Celles-ci rencontrent un vif succès.

Pour cet été, sept visites gratuites pour le public sont envisagées les vendredis : 8, 15, 22 et 29 juillet et 05, 19 et 26 août 2022 plus deux visites pendant les vacances de la Toussaint les vendredis 28 octobre et 04 novembre 2022.

Ces visites se déroulent sur une demi-journée et concernent la chapelle et l'église de Plampinet ainsi que le village et l'église de Névache.

Le coût d'une visite correspond au tarif d'un guide conférencier agréé par le ministère de la culture pour 1/2 journée de 150 € auquel s'ajoutent les frais de déplacement soit un coût total de 165.54 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention :

Autorise Madame le Maire à signer le devis du service du patrimoine de Briançon d'un montant total net de **1 489,86 €** pour 9 visites

- Autorise Madame le Maire à mandater les sommes correspondantes

V-2 – Signalétique : Panneau d'information plan du village/vallée avec sensibilisation

Madame le Maire demande à M. Gautier MONNET de présenter cette délibération.

M. MONNET précise qu'il est nécessaire d'implanter des panneaux d'information avec des plans du village et de la vallée pour permettre aux visiteurs de se repérer. Ces panneaux intégreront également une partie pédagogique, pour sensibiliser les visiteurs sur les bons comportements à adopter à Névache. L'objectif est de faciliter la découverte à pieds du village par les visiteurs.

M. MONNET rappelle que ce projet remplace le projet initial de signalétique pour le cheminement piéton en bord de Clarée, en l'absence d'accord de certains propriétaires fonciers. Le projet intègre le rafraîchissement des panneaux déjà implantés il y a plusieurs années par l'ONF à différents lieux (parking de Greissan, Plampinet...), et les nouveaux panneaux seront sur le même modèle. La création graphique des plans sera déclinable sur d'autres supports (numérique, papier...).

Il ajoute que des demandes de subventions sont en cours pour un financement comme suit :

- Région au titre de l'espace valléen : 10 000 € soit 40%
- État au titre du FNADT : 10 000 € soit 40%
- Autofinancement : 5 000 € soit 20%

Plusieurs devis ont été demandés pour chaque composante du projet et voici les résultats de la consultation :

DÉCOUPE LAZER DE LETTRAGES POUR FABRICATION DE PANNEAUX			
	Lazertec	ICB Imprimerie	DLS
Total TTC	675,11 €	1 080,00 €	1 439,30 €

CONSTRUCTION PANNEAUX + POSE			
	Clarément Charpente	SARL Genin	Pic Bois
Total TTC = 3 structure+pose	7 272,00 €	16 920,00 €	4 976,31 €
Total TTC = 1 kiosque+pose	6 048,00 €	15 108,00 €	5 544,00 €
Commentaire	- Bois proposé = mélèze - prix hors pose : 4680€ (structure) et 4723,20€ (kiosque)	- Bois proposé = mélèze - prix hors pose : non détaillé	- Bois proposé = Douglas : non conforme - Prix ne comprenant pas la pose

IMPRESSION VISUEL DES PANNEAUX		
	3D incrust	Pic Bois
Total TTC = 9 panneau Recto	7 353,00 €	7 984,20 €
Total TTC = 3 panneau R/V	3 747,00 €	4 378,02 €
Frais de port TTC	420,00 €	480,00 €
Commentaire	- Délais : 5 semaines à validation du BAT	- Délais : 4-6 semaines à validation du BAT = fin juin

CRÉATION GRAPHIQUE PLANS		
	Esquiss	Thuria
Total TTC	3 660,00 €	8 190,00 €

Au regard de ces propositions, M. MONNET propose de procéder à la validation des devis comme suit :

PRESTATAIRES	MONTANT TTC
Lasertec	675,11 €
Clarément charpente	13 320,00 €
3D Incrust	11 520,00 €
Esquiss	3 660,00 €
TOTAL	29 175,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve cet exposé
- Décide de procéder aux commandes auprès des prestataires indiqués et autorise Madame le Maire à mandater les sommes correspondantes.
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres relatifs aux dossiers de subvention associés

V-3 - Subventions

Madame le Maire rappelle les demandes de subventions qui ont été faites ce premier semestre 2022 :

Subventions demandées pour 2022		Pour rappel : Subventions attribuées 2021		
ASSOCIATION	MONTANT/LIBELLE		ASSOCIATION	MONTANT
		1er semestre	Ski club Montgenèvre	4 000 €
			Téléthon	100 €
ADMR	300 €		ADMR	150 €
Resto du coeur	Subvention de fonctionnement général sans montant		Resto du coeur	200 €
Maîtres chiens d'avalanche	150 €		Maîtres chiens d'avalanche	150 €
			Trail blanc	500 €
			Névascanim	2 000 €
			Valérie Delong	200 €
Pompier de Névache	750 € subv de fonctionnement général 500€ subv d'évènement (bal 13/07)		Pompier de Névache	500 €
			2eme semestre	Courir en Briançonnais.
		Comité du secours populaire de Briançon.		500 €
CAN Val clarée	Subvention de fonctionnement général 750€			
Rugby Club Briançon	Subvention de fonctionnement général 500€			
Association des résidents de l'EDN	Subvention de fonctionnement général 100€			
APF France Handicap	Subvention de fonctionnement général sans montant			
Comité de prévention routière	Subvention de fonctionnement général sans montant			
		TOTAL		6 850 €

Elle rappelle également qu'une somme exceptionnelle de 1 500 € au profit de la Croix Rouge pour venir en aide au peuple ukrainien a été votée le 7 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :
 - Les Pompiers de Névache : 750 € + 500 €
 - ADMR : 300 €
 - Resto du coeur : 200 €
 - Maîtres-chiens d'avalanche : 150 €

V-4 - Achat mobilier camping de la Lame

Madame le Maire demande à M. MONNET de présenter cette délibération.

M. MONNET indique qu'il convient de réaliser de nouveaux aménagements, dont les priorités ont été identifiées en concertation avec la responsable des activités touristiques comme suit :

- Un dispositif sécurisé de rechargement de petits appareils électroniques (notamment smartphones), très demandé par les clients
- Des tables abritées, qui pallieront l'absence d'une salle hors-sac très demandée par les clients (notamment les jours de pluie)

M. MONNET ajoute que des propositions d'investissement ont été soumises à l'association des propriétaires du camping (tables abritées complémentaires, jeux en bois...) qui participe régulièrement au financement des aménagements.

Plusieurs devis ont été demandés et voici les résultats de la consultation :

Abris tables			
	Scierie A. Rochas	Menuiserie Monin	CPIE
Total TTC	4 000,00 €	9 399,60 €	
Commentaire	Mélèze, local	Mélèze, Savoie	Devis non reçu

Dispositif sécurisé de rechargement de petits appareils électroniques			
	Techni-contact	Chargebox	Battever
Casiers 12 portes PU TTC	1334,69 €	2851,32 €	Devis non reçu
Mobil charge PU TTC	Non proposé	990,00 €	Devis non reçu
Commentaire		Fabriqué en France	

Au regard de ces propositions M. MONNET propose de procéder à la validation des devis comme suit :

Matériel	PRESTATAIRES	QUANTITÉ	MONTANT TTC
Abris table	Scierie A. Rochas	1	4 000 €
Casier 12 portes	Techni-contact	1	1334,69 €
Mobil charge	Chargebox	1	990,00 €
	TOTAL		6324,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

- Approuve cet exposé
- Décide de procéder aux commandes d'un abris table auprès de la scierie A. ROCHAS, d'un casier de rechargement 12 portes auprès de Techni-contact, d'un mobil charge auprès de la société CHARGEBOX et autorise Madame le Maire à mandater les sommes correspondantes.

La séance se termine à 22 h 30.